

BULLETIN D'INFORMATION HEBDOMADAIRE NUISANCES ET ODEURS



Numéro 28 - Mardi 18 Décembre 2018

Mesures de polluants

« Le saviez-vous ? »

Les concentrations en dioxyde de soufre indiquées sur le bulletin hebdomadaire sont désormais des mesures quart-horaires et non plus des mesures horaires suite à une demande forte des riverains.

D'un point de vue réglementaire, seules les mesures horaires sont à considérer et elles sont en accès libre sur le site internet d'Atmo Nouvelle-Aquitaine <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/donnees/acces-par-station>.

C'est pour cela que le graphique de mesures ne peut plus comporter les deux seuils car ils se basent sur des mesures horaires.

Il est également important de noter que la **procédure d'information et recommandations à la population est déclenchée dès que les moyennes horaires glissantes de deux stations dépassent le seuil de 300 µg/m³ simultanément (avec un différé maximum de trois heures)**.

RELEVES HEBDOMADAIRES

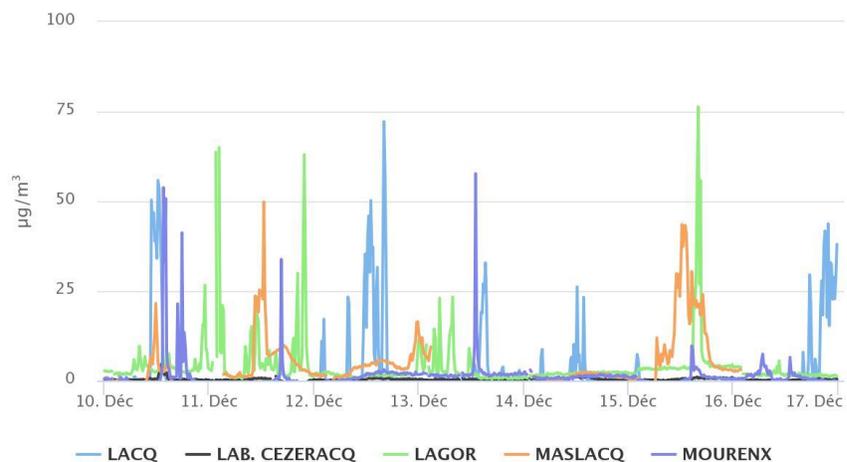
38 signalements dont 22 "coordination" / « ODO Public » et 16 signalements "nez" d'intensité >6 ont été recensés sur **la période du 10 /12/2018 au 16/12/2018 sur le périmètre Induslacq.**

Mesures de polluants de la période

Les stations de mesure de polluants Atmo Nouvelle Aquitaine indiquent les informations suivantes :

Evolution quart-horaire des mesures de SO₂

Cliquez et faites glisser dans la zone de tracé pour zoomer



Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine

Aucune concentration de SO₂ très élevée n'a été relevée sur cette période.

La procédure d'information et recommandations à la population est déclenchée dès que les moyennes horaires glissantes de deux stations dépassent le seuil de 300 µg/m³ simultanément (avec un différé maximum de trois heures)

Aussi, un pic en quart-horaire de dioxyde de soufre à un instant t n'implique pas forcément un dépassement des seuils d'information et recommandations ou d'alerte et la mise en place de procédures préfectorales.

Retour sur les concentrations de SO2 enregistrées le 28/11/2018

Des concentrations de SO2 élevées avaient été relevées à Maslacq le 28/11/18 à 10h45 (664µm/m3).

Ces informations ont été communiquées dans le cadre du bulletin n° 26.

Le 28/11/19 matin, GEOPETROL a réalisé, sur un puits du Cluster de Arance, un prélèvement de gaz Brut dans le cadre d'un suivi réglementaire. Cette opération a nécessité une décompression du puits vers la torche du cluster. Cette activité a pu être à l'origine des concentrations de SO2 relevées à la station de Maslacq et de nuisances et odeurs associées. Les autorités en ont été informées.

Rappel Numéro d'appel –
Plaintes Nuisances et odeurs
Induslacq :05-59-92-21-02

<https://www.atmo-odo.fr/>

SIGNALEMENTS DE LA PERIODE

		Nombre de signalements Coordination/ ODO Public	Signalements ODO Nez >=6	Total	dont Effets Physiologiques (ODO>=6+ coordination/ODO Public)	Pour mémoire - Signalement ODO 4 et 5 (hors sollicitation)	Mesures ODO (sur sollicitations)	Total Mesures
Lundi	10/12/2018	6	5	11	5	0	8	19
Mardi	11/12/2018	3	0	3	0	1	0	4
Mercredi	12/12/2018	5	2	7	2	0	0	7
Jeudi	13/12/2018	5	2	7	5	0	4	11
Vendredi	14/12/2018	0	0	0	0	0	0	0
Samedi	15/12/2018	1	0	1	0	4	0	5
Dimanche	16/12/2018	2	7	9	2	0	6	15
	Total	22	16	38	14	5	18	61

EVENEMENTS DE LA PLATEFORME SUR LA PERIODE

Du lundi 10/12 au dimanche 16/12/18

Les installations ARKEMA ont fonctionné en marche normale sur l'ensemble de la période.

Le lundi 10/12, comme annoncé, une opération de maintenance s'est poursuivie sur la STEB. Cet événement a pu être à l'origine de nuisances olfactives, signalées par des évocations dites de « chou », de « DADS » et de « DMDS ».

Par ailleurs, pour permettre cette opération les effluents ont été détournés sur la lagune. Le stockage temporaire des effluents dans cet ouvrage, associé aux conditions météorologiques défavorables ont pu être à l'origine d'odeurs signalées comme « DADS », « DMDS », « DMS » et « Daube/ail » les jeudi 13/12 et dimanche 16/12/18.

Des signalements relevant des évocations de « pyrazine », « sulfurol » et « pain/biscuit » ont été enregistrés respectivement les dimanche 16/12 et 12-13-15/12/18. Ils peuvent être rapprochés des activités de Vertex Bioenergy, même si les installations fonctionnaient en marche normale sur cette période.

Enfin, un signalement relevant une évocation de « produit WC » a été enregistré le lundi 10/12/18 matin. Cependant, il n'a pas pu être mis en relation avec les activités de RETIA dont les chantiers et dispersion de neutralisant d'odeurs étaient à l'arrêt sur le créneau horaire relevé.

Période du 17/12/18 au 23/12/18

Comme annoncé, RETIA poursuit les travaux de criblage de terres impactées. Ces opérations sont susceptibles d'émettre des nuisances olfactives. Le canon canadien est maintenu pour neutraliser les potentielles odeurs directement au niveau du cribleur. L'ensemble des travaux RETIA seront arrêtés en semaine 52 et semaine 01.